

Séance du jeudi 26 février 1914.

Présidence de M. Paytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

Sont présents : M. M. Aimon, Amic, Alexandre Bérard, Congba, Chestenet, Donner, Dupont, Gauthier, Gervais, Ténouvrier, Lucien Hubert, Linilhac, Louties.

M. Ajam, sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui fait connaître que la commission est prête à entendre les explications qu'il a demandé à lui présenter sur certains chapitres de son budget.

M. Ténouvrier, rapporteur, donne lecture du passage de son rapport sur le chap. 1^{er} et constate une erreur matérielle qui a été commise par la commission du budget, qui proposait sur ce chapitre le vote d'un crédit de 304,438 fr. Le chiffre exact est de 305,313 fr.

M. le sous-secrétaire d'Etat rappelle à la commission que son prédécesseur avait créé un office des transports maritimes auquel il voulait accorder l'autonomie financière.

Je avait préparé un Décret dans ce sens, mais la loi qui en devrait être la conséquence est encore en préparation et il avait été convenu qu'on demanderait à la Chambre de voter un crédit de 3,000 fr. pour le traitement d'un employé des services postaux qu'on se proposait de mettre à la tête de ce service qui fonctionne et qui rend de très grands services. La Chambre a refusé parce que la loi qui doit faire de cet office une personne morale n'est pas encore votée.

M. le Président fait observer que la Commission des finances ne peut relever un crédit qui a été voté par la Chambre.

M. le sous-secrétaire d'Etat s'incline, mais espère être plus heureux en demandant à la Commission le vote d'un crédit de 1000 fr. pour payer des travaux complémentaires de statistique s'appliquant au service des pêches.

M. le Président répond que ce crédit pourrait être voté si le libellé du chapitre comprenait un article concernant la statistique, mais il n'en est pas fait mention et la Commission irait contre ses prerogatives si elle donnait satisfaction au désir de M. le sous-secrétaire d'Etat.

Chap. 2. M. le sous-secrétaire d'Etat voudrait qu'on ajoutât au libellé du Chap. 2 :

« Gratifications Du personnel de l'Administration centrale » ces mots : « et Du personnel détaché. »

M. le Président s'étonne de ce que M. le sous-secrétaire d'Etat vienne défendre devant le Sénat ce qu'il n'a pas défendu à la Chambre.

M. le sous-secrétaire d'Etat répond que la discussion a été menée si rapidement devant cette assemblée qu'il n'a pu faire entendre sa voix. On lui a ainsi comprimé un million de dépenses, mais il n'insiste pas.

Chap. 9 (Ecoles d'hydrographie et cours complémentaires.) M. le sous-secrétaire demande sur le crédit de ce chapitre un relèvement de 10,000 fr. que la commission du budget a supprimé sur le crédit de l'art. 2 du chapitre. Il s'agit, en l'espèce, de l'instruction des officiers de la marine marchande.

M. le Président. nous ne pouvons pas nous perdre dans le détail des articles. La commission délibérera.

Chap. 10 (Personnel de l'inspection de la navigation maritime.) M. le sous-secrétaire d'Etat demande sur ce chapitre une augmentation de 5,000 fr. pour le service des inspecteurs du travail qui manque de personnel et un relèvement de 1620 fr. applicable à la réception des bateaux postaux.

Chap. 11 (Dépenses d'application de

De la loi sur la sécurité de la navigation)
La Chambre a voté ce chapitre au chiffre de
133,500 fr.; M. le sous-secrétaire d'Etat
demande que ce chiffre soit élevé à 137,000 fr.

La commission examinera cette demande.

Chap. 12 (Personnels des pêches et de la
domanialité maritimes) M. le sous-secrétaire
d'Etat demande le rétablissement du crédit
de 2000 fr. pour élever de 600 fr. le traitement
de l'indemnité de deux des naturalistes du
service scientifique, savants botanistes qui,
dans les circonstances actuelles, rendent aux
pêcheurs de sardines d'incontestables services.

Chap. 13 (Service scientifique des pêches)
M. le sous-secrétaire d'Etat demande le
rétablissement de l'ancien crédit de ce chapitre
qui était de 50,000 fr. et qui a été réduit
par la Chambre à 45,000. Il avait supplié
la commission du budget de vouloir bien
l'entendre sur cette question, mais son
budget a été voté si rapidement qu'il n'a
pas eu le temps de se dérange.

Chap. 14 (matériel et dépenses diverses
des pêches etc.) M. le sous-secrétaire d'Etat
demande que le crédit de 375,000 fr. voté
par la Chambre soit relevé de 2,000 fr. en
faveur du comité scientifique qui est
maintenant obligé de faire ses constatations
sur place.

Chap. 15 (Encouragements aux pêches
maritimes) M. le sous-secrétaire ^{d'Etat} demande le
rétablissement d'un crédit de 15,000 fr. pour
l'entretien de l'épave de Anet.

M. le Président déclare à M. le sous-
secrétaire d'Etat que la commission va faire
son possible pour lui donner, au moins en
partie, satisfaction, mais qu'elle se verra
obligée de rester dans les traditions du Sénat
et de la commission des finances.

M. le sous-secrétaire d'Etat se retire.

M. De Selves demande à poser, avant
d'examiner les propositions de M. le sous-secrétaire
d'Etat, une question de principes. M. le
rapporteur général disait tout à l'heure à
voix haute que la commission était un
tribunal d'appel. En effet lorsque le Gouvernement
demande à la Chambre un crédit que celle-ci
lui refuse, on comprend à merveille qu'il
viene devant la commission demander le
rétablissement de ce crédit. Mais lorsque la
Chambre a réduit un crédit sans qu'il ait
réclamé contre cette réduction à laquelle,
par son silence, il a acquiescé, il semble
bien que le rôle de la commission des
finances n'est pas autorisé à relever le
crédit et de refaire en quelque sorte le
budget. Le Gouvernement n'ayant pas
fait, à la Chambre, d'objections au vote des

6
 crédits dont il demande aujourd'hui le relèvement,
 il lui paraît qu'il est impossible, en principe,
 à la commission de souscrire aux relèvements
 que M. le sous-secrétaire d'Etat vient de
 lui demander. Il propose en conséquence de
 rejeter en bloc les augmentations demandées.

À la suite d'une discussion à laquelle
 prennent part M. M. Lintilhac, Lucien Hubert,
Doumer, Jénouvrier et Chastenet, la
 commission adopte par 8 voix contre 6 la
 proposition de M. De Selves.

M. Gauthier. C'est la porte ouverte
 à de nombreux crédits supplémentaires.

Le rapport de M. Congès sur le budget
 des Beaux-Arts est remis à la séance de
 jeudi prochain.

La séance est levée à 3 heures 20
 minutes.